

1806 – 1976 - 2006
De la commémoration d'un code à l'autre :
200 ans de procédure civile en France

Paris, Cour de cassation (Grand Chambre), 16 novembre 2006

sous la haute autorité de
Jean Foyer et de Gérard Cornu
Professeurs émérites de l'Université Panthéon-Assas Paris 2

Programme :

9 h 00 : *Accueil*, par Guy Canivet, premier président de la Cour de cassation et Jean-Louis Nadal, procureur général près ladite Cour

9 h 10 : *Ouverture*, par Loïc Cadiet, Membre de l'Institut Universitaire de France, Professeur à l'Université Paris I (Panthéon-Sorbonne), Directeur du Centre de Recherche sur la Justice et le Procès (Institut André Tunc)

Matinée sous la présidence de
Claire Favre
présidente de la deuxième chambre civile de la Cour de cassation

GENESES

Les méthodes d'élaboration

9 h 20 : *Le Code de procédure civile de 1806 : un code de praticiens ?* par Jean-Louis Halpérin, Professeur à l'Ecole normale supérieure (Ulm)

9 h 40 : *Le Code de procédure civile de 1975 : un code de professeurs ?* par Bernard Beignier, Professeur à l'Université de Toulouse I, doyen de la Faculté de droit

10 h 00 : *L'élaboration d'un code de procédure civile entre pratique judiciaire et droit savant* - Débat introduit par François Terré, membre de l'Institut, Professeur émérite de l'Université Paris II (Panthéon-Assas), et Catherine Chadelat, Conseiller d'Etat

10 h 30 : Pause

Les doctrines à l'oeuvre

10 h 50 : *La conception du procès civil dans le Code de procédure civile de 1806*, par Serge Dauchy, Directeur de recherche au CNRS, Directeur du Centre d'histoire judiciaire de l'Université de Lille II

Point de vue : *Les exposés des motifs du Code de procédure civile de 1806*, par Georges Wiederkehr
Professeur à l'Université de Strasbourg III,
Doyen honoraire de la Faculté de Droit

11 h 20 : *La conception du procès civil dans le Code de procédure civile de 1975*, par Emmanuel Jeuland, Professeur à l'Université Paris I (Panthéon-Sorbonne)

Point de vue : *Les procédures civiles avec ou sans professionnels : une nouvelle dimension de la conception française du procès civil ?* par Hervé Croze,
Professeur à l'Université de Lyon III

11 h 50 : Débat

12 h 10 : Déjeuner libre

Après-midi sous la présidence de
Jacques Normand
Professeur émérite de l'Université de Reims
Doyen honoraire de la Faculté de droit

DESTINS

Le destin du Code de procédure civile de 1806

13 h 30 : *Le Code de procédure civile français dans les traditions juridiques européennes*, par Remco Van Rhee, Professeur à l'Université de Maastricht (Les Pays-Bas)

Table ronde : Nicola Picardi (Université *La Sapienza* de Rome, Italie), Manuel Ortells Ramos (Université de Valence, Espagne)

14 h 10 : *Le destin du Code en France*, par Alain Wijffels, Directeur de recherche au CNRS (Centre Georges Chevrier, Dijon)

Point de vue : *Les grands arrêts du droit judiciaire privé*, par Yves Desdevises, Professeur à l'Université de Nantes, Doyen honoraire de la Faculté de droit

14 h 40 : Débat

15 h 10 : Pause

Le destin du Code de procédure civile de 1975

15 h 30 : *Le destin du Code en France*, par Soraya Amrani-Mekki, Professeur à l'Université Paris X (Nanterre)

Point de vue : *La question des sources*, par Philippe Théry, Professeur à l'Université Paris II (Panthéon-Assas)

16 h 00 : *La conception du procès civil hors de France*, par Frédérique Ferrand, Professeur à l'Université de Lyon III

Table ronde : Adrian Zuckerman (*University College*, Oxford, Royaume Uni), Marcel Storme (Université de Gand, Belgique), Rolf Stürner (Université de Fribourg-en-Brisgau, Allemagne), Francisco Ramos Mendez (Université *Pompeu Fabra*, Barcelone, Espagne), Federico Carpi (Bologne, Italie)

17 h 10 : *Clôture*, par Jacques Normand, Professeur émérite de l'Université de Reims, Doyen honoraire de la Faculté de droit

Traduction simultanée en anglais